

REUNION PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2005

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président.

MM. FANIEL et DEFAYS siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M^{me} la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

M. LE PRESIDENT.- Avant de débiter nos travaux de ce jour, je vous propose d'observer quelques moments de recueillement à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la libération des camps de concentration. C'est effectivement aujourd'hui le 27 janvier, il y a 60 ans, que les camps de Auschwitz et Birkenau ont été libérés.

(Recueillement de l'Assemblée).

Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je déclare ouverte à la réunion de ce jour. Je donne la parole aux chefs de groupe pour excuser certains membres.

Monsieur GENET ?

M. GENET.- Tout le monde est présent.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Je voudrais excuser aujourd'hui Josette MICHAUX et Marlène GIOT.

M. LE PRESIDENT.- Madame CHEVALIER ?

M. CHEVALIER.- MM. SOBRY et GABRIEL.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M. GEORGE.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel)

II.- Ordre du jour complémentaire

(Voir procès-verbal officiel)

III.- Ordre du jour des questions d'actualité

(Voir procès-verbal officiel)

IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 décembre 2004.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 décembre 2004).

Comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Questions d'actualité

Document 04-05/A4 : Question d'actualité d'un Conseiller provincial relative à la loi programme du 27 décembre 2004 abrogeant le régime dont bénéficiaient les mandataires publics au sein des organismes publics et privés

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Un point figure à l'ordre du jour des questions d'actualité – document 04-05/A4. Vous avez trouvé sur votre banc cette question. Je donne la parole à M. DRION.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie M. le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je ne relis pas le texte.

Je pense qu'il est précis. J'ai eu l'occasion d'évoquer cette question notamment lors de la réunion de l'Association des Provinces de cette semaine mais je puis vous dire tout simplement qu'après une première consultation d'un certain nombre d'amis, toute famille politique confondue, l'inquiétude est importante.

Certains envisagent de déposer leur mandat sur le bureau du Conseil provincial, d'autres sur le bureau des conseils communaux.

Allons-nous nous laisser maîtriser par une petite norme légale passée ainsi insidieusement dans une loi programme. Je pense que le temps est venu de nous unir dans une démarche pour assurer la défense de nos outils publics, parapublics, paraprivés. Donc, je pense que la Députation permanente pourra sans doute nous suggérer des axes d'actions pour que notre Conseil notamment reste présent et représenté par des membres de notre assemblée.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller. Je donne la parole à M. le Député GERARD pour la réponse de la Députation permanente.

M. GERARD, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, M. DRION dramatise quelque peu la situation mais néanmoins force est de constater que les Députés permanents et les Conseillers provinciaux sont concernés par ces nouvelles dispositions dans le cadre des mandats qu'ils exercent dans des organismes publics ou privés en qualité de représentants de la Province.

Les articles 174, 177 de la loi programme relatifs au statut social des travailleurs indépendants entrent en vigueur le 1er janvier 2005. Toutefois, les modalités d'exécution comme précisées doivent être prises par arrêté royal. Nos services ont pris contact en son temps avec les services de l'INASTI qui ont précisé qu'une circulaire serait transmise à l'ensemble des pouvoirs provinciaux et communaux, dès la sortie de l'arrêté royal d'exécution afin que ceux-ci puissent informer leurs mandataires le plus précisément possible.

D'autre part, vous savez qu'un certain nombre de réflexions sont entamées dans pas mal de milieux et qu'il vous appartient aussi de relayer les préoccupations là où il faut. Il est clair que si les dispositions de la loi programme devaient être maintenues, que l'arrêté d'exécution ne porterait que sur les modalités de calcul de la cotisation, l'assujettissement étant réglé à partir du 1^{er} janvier et l'affiliation dans ce cas-là devant se faire avant le 31 mars.

Voilà, j'ai dit.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député.

VI.- Discussion des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**Document 04-05/88 : Budget provincial pour 2005 – Prise d'acte de l'arrêté d'approbation du 21 décembre 2004 du Gouvernement wallon**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour : document 04-05/88. Ce dossier a été soumis à la septième commission, j'invite le rapporteur M. MASSIN à nous en faire connaître les conclusions.

M. MASSIN, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre septième commission s'est réunie ce 26 janvier afin de prendre connaissance de l'arrêté d'approbation du Gouvernement wallon du 21 décembre 2004, relatif au Budget provincial 2005.

C'est sans commentaire particulier que votre septième commission vous invite à prendre acte de l'arrêté ministériel approuvant le budget provincial pour l'exercice 2005, moyennant certaines adaptations concernant notamment la participation de la province à la « Société de gestion du Bois Saint Jean ».

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Monsieur le Député permanent GILLES souhaite intervenir en premier.

M. GILLES, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, chers Collègues, je voudrais, dès à présent, pour informer les membres du Conseil provincial que la Députation permanente a tenu à réagir rapidement quant à cette situation concernant les actions provinciales additionnelles pour alléger directement les charges des communes.

La Députation permanente vient donc de communiquer au Ministre Philippe COURARD une proposition d'avenant de nature à pouvoir rencontrer l'appréciation de la Région wallonne et nos préoccupations provinciales.

Ce partenariat, comme vous le savez, permet à la Province de Liège de doter nos services d'incendie essentiellement en matériel lourd et ce, depuis l'exercice 2003. Les services d'incendie peuvent ainsi bénéficier, d'une part, de l'aide de l'Etat fédéral qui subsidie le matériel à concurrence de 75%, sur base d'une proposition d'acquisition que M. le Gouverneur formule chaque année, et d'autre part, de l'aide de la Province de Liège qui procède par une décision de votre Députation permanente à l'acquisition également de matériel lourd en le subsidiant à 100% et en prévoyant aussi, lorsque cela est nécessaire, l'ajout d'options qui permettent de parfaire encore l'efficacité de l'équipement.

Les propositions d'acquisition s'appuient tout naturellement sur une bonne identification des besoins et des priorités, qui sont examinés par un Comité d'accompagnement comprenant notamment les représentants politiques et techniques des six zones de secours de la Province de Liège.

Donc, ce faisant, les communes, dont l'obligation première est et reste de se prémunir en matière de lutte incendie et autres et donc de disposer de matériel et de personnel performants, trouvent ainsi une aide précieuse qui leur évite d'effectuer de telles dépenses et, par conséquent, qui allège globalement leurs charges.

Ce partenariat permet également à la Province d'apporter son aide dans le cadre de son Institut de Formation des Agents des Services Publics et plus précisément, de l'Ecole du Feu, en assurant la formation et le perfectionnement des personnels des services d'incendie. Là également, c'est un allègement direct des finances des communes qui ne doivent pas consentir de dépenses pour ces formations.

Je ne vais pas – aujourd'hui – détailler davantage dans la mesure où, et ce sera dans le prolongement de la question pertinente de notre collègue Alain DEFAYS et comme convenu d'ailleurs, le Bureau du Conseil provincial sera prochainement le lieu d'une explication complète et exhaustive de cette importante matière, essentielle pour la sécurité de nos citoyens et des biens.

Je dirai simplement que la proposition formulée à la Région wallonne est établie sur la base d'une intervention de 9% des Fonds des Provinces pour 2005, répartis à raison de 2.368.116 € pour l'achat de matériel et de 509.256 € correspondant aux charges liés à la formation des personnels des services d'incendie.

Voilà, Monsieur le Président, une petite précision par rapport à l'ordre du jour.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député permanent. Qui souhaite intervenir ? M. DRION.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, mes chers Collègues, je ne dirai pas que la messe était dite fin octobre 2004 mais à peu près. Sur nos bancs, nous étions quelque part les uns frileux, les autres fiévreux et d'autres plus convaincus que les 955.000 € seraient réinscrits évidemment aux dépenses budgétaires de 2005.

Cela étant, la défense étant parfois la meilleure attaque dit-on dans les prétoires, voire dans les stands de sports, j'entend bien la Députation permanente nous annoncer la contre attaque et donc proposer au Ministre de tutelle des actions.

Il faut s'en réjouir puisque l'essentiel pour nous, CDH-CSP, c'est la proposition que nous avons portée par la voie de notre collègue Alain DEFAYS. C'est une réflexion dans le respect des compétences du Gouverneur évidemment mais c'est une réflexion sur « quel est le mieux, quel est le meilleur, quel est le plus pour la sécurité dans notre province » ?

Merci à la Députation permanente de veiller à respecter le calendrier. Nous serons en tout cas vigilants pour que celui-ci et ses dépenses soient bien affectés aux objectifs souhaités par le Gouvernement wallon.

J'ai dit.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. D'autres intervenants ? Personne. Je clos la discussion générale. Il s'agit d'une prise d'acte.

Le Conseil a donc pris acte de ladite résolution.

Document 04-05/84 : Désignation d'un receveur spécial des recettes à la Haute Ecole Léon Eli Troclet**Document 04-05/85 : Désignation d'un receveur spécial des recettes à l'Institut provincial d'enseignement secondaire de Seraing – Antenne d'Ougrée**

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour : document 04-05/84 et point 4 de l'ordre du jour : document 04-05/85. Ces dossiers ont été soumis à la septième commission qui a décidé de les grouper.

J'invite le rapporteur désigné pour ces deux dossiers, M^{me} STASSEN, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} STASSEN, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, la commission « Finances » s'est réunie ce 26 janvier pour examiner le document 04-05/84 portant sur la désignation d'un receveur spécial des recettes à la Haute Ecole Léon Eli Troclet.

Comme il n'y a eu aucune remarque ni aucune question sur le choix de la personne proposée par la Députation permanente, la commission est passée au vote et vous propose d'adopter la résolution par 10 voix pour et 5 abstentions.

Pour le document 04-05/85, lors de cette même commission, la décision a été la même aucune remarque et aucune question sur le choix de la personne proposée par la Députation permanente. Le vote est de 10 voix pour et 5 abstentions. La commission a donc adopté la résolution.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/86 : Services provinciaux : Marché de services – Mode de passation et conditions de marché en vue de la mise en conformité des équipements de travail des établissements provinciaux d'Enseignement technique. Prise d'acte de la décision de la Députation permanente du 23 décembre 2004

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour : document 04-05/86. Ce dossier a été soumis à la septième commission, j'invite le rapporteur M^{me} CHEVALIER à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} CHEVALIER, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre commission a effectivement pris acte de la décision de la Députation permanente du 23 décembre 2004 concernant le mode de passation et conditions de marché en vue de la mise en conformité des équipements de travail des établissements provinciaux d'Enseignement technique.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Il s'agit d'une prise d'acte.

Le Conseil a pris acte de ladite résolution.

Document 04-05/87 : Services provinciaux : Marché de travaux – Centre de Formation de tennis de table à Blegny – Addenda n°1. Lots 1, 2 et 3

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour : document 04-05/87. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. BRUYERE, à nous en faire connaître les conclusions.

M. BRUYERE, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, à propos du Centre de Formation de tennis de table à Blegny, un membre de la commission demande comment on pouvait justifier l'urgence ?

La réponse est la suivante : nous travaillons par quantité présumée. Le moment est venu de vous présenter le décompte final.

Avenant n° 1 : le supplément de 23.670 € se justifie par le fait que l'on a choisi le gaz plutôt que le mazout. Nous avons dû agrandir les tranchées et installer un dispositif d'arrosage automatique du terrain dont le revêtement est synthétique.

Avenant n° 2 : le supplément de 65.433 € est le résultat de la mise à nu des terrains situés autour de 8 pylônes d'éclairage. Le service géotechnique de la Région wallonne demande que les fondations soient plus profondes, allonger les semelles des pylônes et construire des murs.

Avenant n° 3 : des réclamations du voisinage du centre de formation de Blegny ont entraîné une modification de la pente du Merlon. Un complément de terre, des terrassements correctifs et une augmentation du volume de plantations justifient le supplément financier. Le Merlon protège le site et en particulier les bâtiments contre les vents dominants.

Au niveau du parking, des haies de hêtres ont été plantées. La pose du tarmac évite l'érosion d'un chemin. Voilà toute une série d'explications données pour justifier les différents suppléments.

Une question a été posée à propos de l'eau de pluie. Celle-ci est récoltée des toitures et du parking. Le volume de la citerne est suffisant pour couvrir les besoins en eau sauf en cas de grande sécheresse.

Il n'y a pas eu de vote puisqu'il s'agit d'une prise d'acte.

M. LE PRESIDENT.- Merci. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend acte de ladite résolution.

Document 04-05/83 : Suppression du Comité consultatif de l'Institut Malvoz – Abrogation du règlement d'ordre intérieur du même Institut

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour : document 04-05/83. Ce document a été soumis à la neuvième commission. J'invite le rapporteur, M. COLLETTE, à nous en faire connaître les conclusions.

M. COLLETTE, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers Collègues, votre neuvième commission s'est réunie ce lundi 24 janvier 2005 à 17 heures sous la présidence de Madame le Conseiller Ann CHEVALIER et en présence de Monsieur le Député permanent Georges PIRE. Elle a examiné le point 04-05/83 relatif à la suppression du Comité consultatif de l'Institut Malvoz à l'abrogation du règlement d'ordre intérieur du même Institut.

M^{me} la Présidente nous présente le point en nous rappelant, comme indiqué dans le rapport de la Députation permanente, que l'accompagnement scientifique s'est peu à peu estompé en faveur de conventions spécifiques. Elle rappelle que l'absentéisme des personnalités externes confirme cette situation et d'un autre côté précise que ce comité fait un double emploi avec notre neuvième commission.

A son tour, M. le Député permanent rappelle qu'au départ cette commission regroupait des fonctionnaires provinciaux et des personnalités extérieures qui jouaient un rôle d'organisation et de coordination. Aujourd'hui, précise-t-il, les collaborations se font directement par des conventions spécifiques. Il souligne, de ce fait, qu'il existe actuellement un réel partenariat Province-Santé.

Comme ce point ne fait l'objet d'aucune autre observation, Madame la Présidente clôt la discussion et propose que l'on passe au vote.

C'est ainsi que votre neuvième commission vous propose, Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, par

10 voix pour et 2 abstentions, d'approuver le projet de résolution relatif à la suppression du Comité consultatif de l'Institut Malvoz et à l'abrogation du règlement d'ordre intérieur du même Institut.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Amendement budgétaire 2005 n°1 : Proposition visant à augmenter le crédit mis à la disposition de la Députation permanente pour soutenir toute initiative en rapport avec l'actualité agricole

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour : amendement budgétaire n° 1. Ce dossier a été soumis à la deuxième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} WAONRY, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} WAONRY, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, chers Collègues, votre deuxième commission s'est réunie ce mardi 25 janvier 2005 en vue d'examiner la proposition d'amendement budgétaire 2005 n° 1 ; proposition visant à augmenter les crédits mis à la disposition de la Députation permanente pour soutenir toute initiative en rapport avec l'actualité agricole en doublant l'article budgétaire n°620/640407 d'un montant initial de 10.000 € et de le porter à 20.000 €.

Un conseiller, après avoir précisé que la politique agricole menée par la Députation permanente était fort appréciée, affirme néanmoins que celle-ci doit être amplifiée et c'est pourquoi il est proposé de doubler le montant initial de cet article budgétaire.

En réponse, M. le Député rapporteur apprécie la proposition et rappelle que son auteur s'est réjoui à plusieurs reprises du travail effectué en matière d'agriculture et reprecise les différentes actions mises en place en insistant sur la qualité du travail effectué par les agents provinciaux. Il précise cependant que le budget initialement prévu permet de répondre aux besoins dans l'état actuel des choses et que dans le cas où une action complémentaire « imprévue » nécessiterait une intervention complémentaire, une modification budgétaire serait certainement consentie.

L'auteur de la proposition la précise en insistant sur le rôle important de l'agriculture en terme de production, ainsi qu'au niveau social et de la protection de l'environnement, elle insiste sur l'aide que chaque niveau de pouvoir doit apporter à ce secteur d'activité afin de soutenir les fermiers dont le nombre diminue.

Plusieurs propositions sont alors émises :

- une meilleure information à destination des agriculteurs et horticulteurs sur les aides provinciales, sur les conclusions du partenariat avec la Région wallonne. La rubrique du site provincial concernant l'agriculture

est détaillée mais tous n'y ont pas accès et ces informations ne sont pas disponibles en langue allemande ;

- une meilleure information des consommateurs via le site Internet, « Agricharme », les médias et notre journal officiel « Liège notre Province » qui contient trop peu d'informations concernant l'agriculture ;
- un meilleur accompagnement des agriculteurs germanophones ; en effet, la Province accompagne efficacement les agriculteurs au niveau administratif, technique, environnemental mais uniquement en français, les germanophones devant, eux, recourir à leur fédération syndicale ;
- l'encouragement et l'apprentissage de plusieurs langues en formation post-scolaire, le soutien de programme d'échanges, de séminaires ou de journées d'études ;
- l'encouragement de programmes d'échanges entre élèves d'écoles agricoles francophones et germanophones ;
- le soutien d'initiatives de tourisme à la ferme, qui demandent certains investissements.

Le député rapporteur apprécie les propositions émises mais précise que celles-ci concernent l'enseignement, le tourisme ou communication qui ne sont pas l'objet de cette deuxième commission.

Il rappelle que le budget prévu suffit actuellement et qu'un amendement serait envisagé en cas de besoin et que même si les propositions sont difficiles à sérier elles devraient être mieux ciblées et proposées aux commissions compétentes.

Il est également précisé que l'entièreté du budget ne peut être destiné à la seule communication d'informations.

Les débats sont clos et la commission passe au vote et vous propose de refuser la proposition d'amendement par 7 voix contre, 3 pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M^{me} MARAITE. Je vous en prie Madame.

M^{me} MARAITE (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, je souhaiterais commencer mon intervention en vous mentionnant les quatre points qui suivent :

1. Dans mon intervention d'aujourd'hui, je souhaite me référer à tout ce que j'ai dit en commission ;
2. Mon groupe et moi-même nous nous réjouissons des déclarations faites par le Député permanent en commission ;
3. Nous serons vigilants à ce que vous mettiez en œuvre, via la Députation permanente, vos déclarations d'intention dans le domaine de l'agriculture, du tourisme, de l'environnement et de l'enseignement ;
4. Et enfin, je me permettrai de revenir sur le sujet si vos engagements ne se concrétisaient pas.

Votre réponse déterminera notre décision de vous faire confiance en retirant l'amendement ou de le maintenir.

Je vous remercie de votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame.

M. GERARD, Député permanent (de son banc).- Je voudrais tout simplement préciser que je n'ai pas pris d'engagement à la place de mes collègues. Vous avez balayé au départ de l'agriculture toutes mes compétences provinciales ou à peu près. Je me suis engagé dans les compétences qui sont les miennes

mais pas au nom de mes collègues évidemment. Nous aborderons cela en Députation permanente, sur des points précis et des propositions précises.

M. MARAITE (de son banc).- Alors, j'ai l'intention de le porter dans des autres commissions qui sont concernées.

M. GERARD, Député permanent (de son banc).- C'est la démocratie !

M. LE PRESIDENT.- La discussion générale est toujours ouverte. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe Ecolo.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement.

Amendement budgétaire 2005 n° 7 visant à reconnaître l'agriculture biologique comme activité à part entière et à promouvoir ses produits agricoles et alimentaires lors des manifestations initiées ou soutenues par la Province

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour : amendement budgétaire 2005 n°7. Ce dossier a été soumis à la deuxième commission, j'invite le rapporteur, M^{me} POULIT, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} POULIT, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, votre deuxième commission s'est réunie ce mardi 25 janvier et a examiné la proposition d'amendement budgétaire 2005 n°7 ; visant à reconnaître l'agriculture biologique comme activité à part entière et à promouvoir ses produits agricoles et alimentaires lors des manifestations initiées ou soutenues par la Province.

Un commissaire souhaite faire part de quelques arguments supplémentaires.

1. les agriculteurs et les maraîchers qui pratiquent la culture biologique représentent une minorité par rapport à l'agriculture conventionnelle.
2. il faut laisser le choix au consommateur, cela ne doit pas être réservé à une élite de nantis. Le bio coûte plus cher que l'agriculture conventionnelle car elle reçoit moins d'aides et de subsides de la Région wallonne.
3. au point de vue de l'environnement, l'agriculture bio n'a pas d'impact sur l'eau, le sol et le sous-sol. Donc pas de coûts directs pour la société. Le gros problème pour l'avenir ce sera l'eau, l'épuration va créer des coûts énormes.
4. la connaissance de la terre et des plantes se perd de plus en plus à cause des intrants chimiques. Les gens font de moins en moins attention à la nature.

5. le bio traite la terre et les plantes de manière naturelle.
6. l'importance de la liberté et de la diversité.
7. la création de petites entreprises ce qui engendre une augmentation de la main d'œuvre.

Tout ceci aura un impact important au niveau : social, de la santé, de l'environnement, de l'emploi, de la sécurité sociale et au point de vue économique.

Il est également suggéré un nouveau slogan pour la province : « La Province de Liège, pionnière dans le soutien à l'agriculture biologique, une longueur d'avance ».

La sécurité alimentaire est aussi vitale que la sécurité d'urgence, à court terme : cf. M. FORET et son projet de sécurité.

Le commissaire de terminer par : comment soutenir l'agriculture biologique ? Par une politique d'information exemple : un stand spécifique lors des actions agricharme.

M. le Député permanent Gaston GERARD répond au commissaire que sur 100 exploitations agricoles, il n'y en a pas 5 qui font du bio.

Donc 95% sont des agricultures traditionnelles et quelques autres.

La Province a décidé d'investir dans l'agriculture traditionnelle sans oublier le bio. L'agriculture biologique étant un autre type d'activité. Pourquoi le privilégier par rapport aux autres types d'activités ?

Et de rappeler que la Province est présente sur tous les terrains. De s'interroger sur la culture biologique qui est plus cher... et qui va payer la différence ?

Un commissaire fait remarquer que l'agriculture traditionnelle ne reçoit pas plus de subside que l'agriculture biologique.

Un autre commissaire de faire remarquer que l'agriculture traditionnelle ne pollue pas plus la nappe phréatique que les autres. Que les cahiers des charges sont très sévères sur les normes à respecter et que la différence n'est plus d'actualité.

Votre deuxième commission vous propose par 5 voix contre, 2 pour et 2 abstentions de rejeter la proposition d'amendement au budget 2005 n° 7.

Merci de votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M^{me} STASSEN, M^{me} MARAITE. Je vous en prie, Madame STASSEN, vous avez la parole.

M^{me} STASSEN (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, j'espère qu'il est encore possible de modifier le point de vue du Député rapporteur M. GERARD. Tout le monde sait que les femmes sont des battantes. Je vais donc essayer d'apporter rapidement quelques réflexions nouvelles par rapport à ce qui s'est dit en commission pour faire comprendre la problématique du BIO, les enjeux pour la société, ainsi que la nécessité pour la politique provinciale de lui apporter régulièrement un soutien dans ses publications et ses manifestations agricoles.

Le BIO, c'est l'affaire de tous.

La pratique du bio mise bien sûr sur le maintien de la biodiversité, sur le respect du sol et du sous-sol sans apport de substances chimiques, ce qui assure le maintien d'une eau de qualité. Voyez en Flandre les problèmes qu'ils ont avec les nitrates et les pesticides.

Ce serait dommage de la part de la Province de créer une discrimination au sein du monde agricole en soutenant les uns et pas les autres. Les deux formes d'agriculture ont en commun de cultiver la terre.

Chaque type d'agriculture a le droit d'être soutenue équitablement.

Il n'est pas non plus dans nos intentions de diaboliser l'agriculture conventionnelle en exagérant son recours aux pesticides et aux insecticides chimiques. Il y a en effet d'autres sources de pollution, bien plus méchantes, encore dans l'air ! A ce titre, la Belgique est encore présentée dans la presse de ce matin comme le plus gros pollueur européen : selon l'index de durabilité environnementale qui est dévoilé ce jeudi au Forum de Davos, elle est 112e sur 146 pays (avec à sa décharge le « désavantage » d'être un petit pays très peuplé et industrialisé).

La liberté des consommateurs. Il est important de respecter la liberté pour les consommateurs de se nourrir bio. Pour ceux qui s'alimentent ainsi, c'est un choix de vie pour leur santé.

Une nourriture adaptée pour certaines personnes. Une catégorie de gens a besoin d'une nourriture parfaitement saine, sans trace de produits chimiques. C'est une nécessité presque vitale pour eux. Ce sont les personnes qui souffrent de maladies auto-immunes, les personnes âgées et les nourrissons. C'est ce que recommandent certains médecins – pas l'Ordre des médecins sans doute – dont ce n'est pas la préoccupation première – mais bien des équipes pluridisciplinaires composées de médecins spécialistes (oncologues, nutritionnistes...) qui soignent des pathologies graves. On sait aussi que le lait non bio provoque malheureusement des allergies.

Attitude de la Province. Pour la Province, c'est marquer sa solidarité avec les personnes de santé fragile ; c'est manifester sa cohérence avec son département Santé (conférences d'information sur l'alimentation...) ; c'est apporter son soutien à l'emploi, puisqu'on sait que la culture biologique demande plus de main d'œuvre ; c'est tenir compte du faible coût sur la société de la part de cette pratique agricole, surtout pour le traitement de l'eau. Le Ministre fédéral de l'environnement Bruno TOBBACK demande que de nombreuses initiatives pour réduire la pollution s'imposent en plus des normes européennes. N'est-ce pas ici pour nous l'occasion de répondre à cet appel ?

Le fait pour la Province d'en parler, de communiquer à propos du bio à travers ses organes de presse, qu'il y a possibilité de se nourrir dans le souci d'être en bonne santé, tout en étant attentif à l'environnement, - citer les bénéfices à en tirer, - dire que cela fournit de l'emploi. Ce serait déjà important et pas coûteux pour la Province.

Une autre manifestation de l'intérêt de la Province pour le bio serait un apport logistique comme de fournir la gratuité des emplacements pour des stands d'information et de vente lors de foires agricoles ou autres manifestations.

Au vu de tout cela qui me semble fondé, quels arguments M. le Député GERARD avance-t-il pour ne pas soutenir l'activité bio.

Pourquoi ce préjugé défavorable, ressenti comme une sorte de rejet, de négation, voire de mépris pour cette forme d'agriculture qui est pourtant rentable pour la société, si on tient compte du faible coût qu'elle représente pour la société, et de ses apports positifs pour la santé.

J'ai pas mal de documentation avec moi, je suppose que vous en savez sûrement un bout là-dessus aussi.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame. J'invite M^{me} MARAITE à la tribune.

M^{me} MARAITE (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, mes chers Collègues, la reconnaissance de l'agriculture biologique comme activité à part entière est une réalité. Il ne faut donc pas prévoir le budget à cette fin. Cette reconnaissance est un comportement de citoyen.

La promotion des produits agricoles et alimentaires bio lors des manifestations initiées ou soutenues par la Province devrait être une réalité selon les Ecolos.

M. le Député permanent nous confirmera sans doute qu'en toutes occasions, il en assure la promotion.

Nous soutenons cette promotion, comme nous soutenons toutes les promotions des produits de notre terroir.

Vu l'existence de la reconnaissance et de la promotion que chaque acteur de terrain assure, cet amendement nous paraît sans objet. Nous, CDH-CSP, nous voterons donc contre.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame. Je suppose que M. le Député GERARD désire intervenir. Je vous en prie, Monsieur le Député.

M. GERARD, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, mes chers Collègues, il va de soi que je partage les propos de M^{me} MARAITE mais pour M^{me} STASSEN, j'ai sans doute été mal compris à la commission qui a eu lieu hier : je ne méprise pas du tout le bio. J'ai simplement dit que en matière d'agriculture, la mission première de la Province de Liège est de proposer un maximum de services de qualité au plus grand nombre d'agriculteurs et de consommateurs.

Chacun doit être conscient que l'agriculture biologique concerne moins de 5% des exploitations. En outre, eu égard à son prix, l'alimentation à base de produits biologiques n'est accessible qu'à une minorité de la population.

Sur base de ces observations, il paraît judicieux de concentrer les efforts sur la garantie de la qualité intrinsèque et sanitaire de la production de l'agriculture traditionnelle, entre-autres les concepts de production raisonnée, de production intégrée doivent être privilégiées dans la mesure où ils intéressent plus de 95% de nos agriculteurs et de nos consommateurs.

Ce qui n'exclut pas pour autant le développement et la promotion des pratiques biologiques. Cependant, les moyens mis à la disposition de notre agriculture doivent être employés en tenant compte des réalités de terrain et du marché de la consommation.

Une alimentation saine produite par une agriculture inscrite dans le cadre du développement durable est une priorité.

Si l'agriculture biologique est un moyen d'atteindre cet objectif, il n'est cependant ni le seul, ni le plus important.

Dans sa note d'hier et d'aujourd'hui, M^{me} STASSEN fait référence à diverses, voire d'investigations, dans lesquelles les services agricoles s'investissent.

Encourager la consommation de produits bio dans les écoles, les crèches, les hôpitaux provinciaux.

Nous avons encouragé par exemple la consommation de pommes dans des établissements provinciaux. C'est un exemple.

Encourager l'agriculture durable.

Voilà bien un thème directeur de nos activités, activités des services agricoles. La problématique des nitrates, la réduction des implants, etc, etc.

L'encouragement des productions locales de qualité.

Le Conseil de filière wallon pour les produits horticoles comestibles a été créé dans ce but. De même, notre participation aux groupes de travaux du Conseil de filière, grande culture de la Région wallonne et la mise en application de la Charte Perfect que vous avez découvert à Waremme, mise au point par les services agricoles et le centre maraîcher de Hesbaye, concourent à cet objectif.

Développer des outils de surveillance de la qualité des produits agricoles.

Vous avez découvert le logiciel Agri Trace également à Waremme.

Organiser des manifestations de promotion et d'éducation.

Evidemment, Agricharme en est le thème le plus porteur, avec des thématiques bien précises qui concernent la route du blanc bleu belge, la route du lait, bref, toute une série d'opérations.

Stimuler les initiatives en matière de production biologique.

Nous n'écartons pas le bio. Plusieurs prix ont été octroyés, notamment à des producteurs bio pour autant qu'ils le méritaient.

Apporter une assistance technique et scientifique aux producteurs bio de la Province de Liège.

Le CHPTE, que je sache, conduit des essais de culture de froment et de maïs biologique. Le Centre Maraîcher collabore activement avec la coopérative de Lierne, pour la production de carottes bio. Tout agriculteur peut obtenir l'encadrement de nos techniciens en cette matière.

En conclusion, à la lumière, réflexions développées, il apparaît que la Province de Liège assume pleinement son rôle en matière d'agriculture tant classique que biologique en utilisant au mieux les budgets qui lui sont attribués, en fonction des priorités et des demandes de la profession.

J'ai dit je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député. Monsieur GENET, vous souhaitez intervenir ? Vous avez la parole.

M. GENET (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je pense qu'il y a difficulté de se comprendre. Moi, je n'ai pas entendu, dans les interventions et la proposition de M^{me} STASSEN, une critique par rapport à la politique de la Province.

Vous avez fait l'apologie, vous avez mis en évidence, vous avez vanté les mérites de la politique agricole de la Province. Nous ne sommes pas en opposition par rapport à cela.

Donc, je pense que votre réponse ne correspond pas du tout à nos préoccupations. Notre préoccupation consiste non pas à dire que ce que vous faites vous le faites mal. Notre proposition consiste à dire : il y a effectivement à côté des 95% des agriculteurs traditionnels, 5% d'agriculteurs bio.

Il leur faut aussi, à eux, une attention particulière. Ils ont des problèmes spécifiques, ils gagnent moins leur vie que d'autres. C'est la raison pour laquelle leurs produits sont plus chers parce qu'ils se condamnent à des méthodes qui sont plus coûteuses mais qui sont plus respectueuses de l'environnement. Ce que nous vous demandons, ce n'est pas d'abandonner quelque chose, ce n'est pas une critique par rapport à votre politique, c'est un ajout, quelque chose de nouveau, de plus, une attention particulière à cette agriculture.

Votre réponse n'allait pas du tout dans le sens, je le regrette.

M. GERARD, Député permanent (de son banc).- A mon avis, le chef de groupe ECOLO a les oreilles ensablées. J'ai rappelé les axes d'intervention des services agricoles et j'ai aussi tracé sept voies claires qui définissent dans la promotion du bio.

Sept pistes par lesquelles nous les aidons. Alors, il dit que je ne réponds pas, qu'est-ce qu'il faut dire.

M. DRION (de son banc).- Je pense savoir ce qu'il voulait dire. Les bios méritent mieux qu'un débat politique.

M^{me} RUIZ.- C'est constructif !

M. GERARD, Député permanent.- M. GENET a les portugaises ensablées ! J'ai dit.

M. LE PRESIDENT.- Plus personne ne désire intervenir ? Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte donc pas ledit amendement.

Amendement budgétaire 2005 n° 8 : Proposition visant à la réalisation d'une étude pour la construction d'un centre provincial de construction durable

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour : amendement budgétaire 2005 n° 8. Je vous informe que le groupe ECOLO a retiré sa proposition d'amendement budgétaire lors de la réunion de la neuvième commission et que par consensus, les membres de ladite Commission ont convenu que les Chers de groupe se pencheront sur une démarche commune à adresser à la Région wallonne.

M. MERCENIER (de son banc).- Adresser à la Région wallonne mais aussi au GREL.

Amendement budgétaire 2005 n° 11 : Proposition visant à obtenir une certification EMAS tant pour les locaux liés à l'activité du Conseil que pour l'ensemble de l'administration provinciale

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour : amendement budgétaire 2005 n° 11. Ce dossier a été soumis aux septième et huitième commissions réunies en commission conjointe. Cette commission conjointe a décidé de laisser le point ouvert.

Document 04-05/90 : Services provinciaux : marchés de fournitures et de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour le CHS « L'Accueil » de Lierneux – Equipement d'une Maison de soins psychiatriques – Fourniture de mobilier (5 lots) et réalisation de mobilier intégré (1 lot) pour les 5 maisons et la ferme constituant la future M.S.P. Adjudication publique

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point complémentaire à l'ordre du jour – document 04-05/90. Ce dossier a été soumis à la septième commission, j'invite le rapporteur, M. WARLAND, à nous en faire connaître les conclusions.

M. WARLAND, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre septième commission s'est réunie ce 27 janvier 2005 et a examiné le document 04-05/90.

M. le Président expose brièvement le document et le soumet à la discussion des commissaires tout en soulignant que le montant des 6 lots s'élève à 816.842 €.

Aucun débat n'étant entamé, ni questions formulées, c'est par 11 voix pour et 5 abstentions que votre septième commission vous propose d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 23 décembre 2004, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article 11 du décret de la Région wallonne du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et de l'article 56 de notre Règlement d'ordre intérieur, je prononce le huis-clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis-clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis-clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la Salle.

Je déclare close la réunion publique de ce jour.

- La réunion est levée à 16 h 10.